

# Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Présentées par l'ensemble des Unions Régionales des  
Professionnels de santé (URPS) de la Région Auvergne-  
Rhône-Alpes

Un outil au  
service des  
professionnels  
de santé

# L'organisation territoriale de l'offre de santé : un vrai défi

Démographie en santé tendue (déserts médicaux, changement d'attente des pros...)



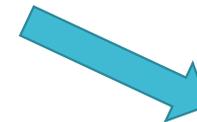
Transition épidémiologique (maladie chronique, vieillissement de la population...)



Refonte de l'organisation de l'offre de soins (libéraux, hôpitaux, structures médico-sociales...)



Décloisonnement entre les corps de métiers de la santé



Adaptation aux incidences pathologiques du territoire

## Une priorité du plan « Ma santé 2022 »

→ Une ambition : la création de 1000 CPTS en France à l'horizon de 2022

- Rompre avec l'exercice isolé
- Développer l'exercice coordonné
- Outil modulable : doit couvrir entre 20 000 et 100 000 habitants selon les territoires (semi-ruraux ou urbains)

→ Une double opportunité pour les professionnels de santé libéraux

- Un intérêt en terme de coordination et de bénéfice de dispositifs d'appui
- Un intérêt pour disposer des nouveaux financements



Créer un collectif de soins au service des patients



# Les CPTS : de quoi parle-t-on ?



## Communautés

- Co-construire un commun pour la santé
- Finalités allant au-delà de l'amélioration de la santé



## Professionnelles

- Constitution d'une équipe pluriprofessionnelle → coordination
- Association de compétences allant au-delà du soin (prévention, éducation à la santé...)



## Territoriales

- Approche populationnelle basée sur un bassin de vie
- Définir une CPTS par une quantité de population ou par une limite administrative n'a pas de sens



## Santé

- Finalité de la CPTS dépend du « S » = soin ou santé
- Si S comme Soin ; finalité curative
- Si S comme Santé : enjeu plus ambitieux (prévention primaire, secondaire, tertiaire, éducation) → promotion de la santé

# Les CPTS en pratique

- **Espace d'organisation et de coordination** entre les professionnels de santé, autour d'un bassin de vie
- Les CPTS ont été instituées par la LMSS en 2016 mais leurs rôles ont été précisés en septembre 2018 avec **6 missions prioritaires**



Garantie d'accès à un médecin traitant sur le territoire

1



Réponse aux soins non programmés

2



Sécurisation des passages entre les soins de ville et l'hôpital

3



Réalisation d'actes de prévention

4



Accès à des consultations de médecins spécialistes dans des délais appropriés

5



Maintien à domicile des personnes âgées, fragiles ou polyopathologiques

6

*En raison des négociations conventionnelles en cours, ces missions sont susceptibles d'évoluer.*

# Les CPTS : Qui ? Pour qui ? Pourquoi ?



Qui prend l'initiative ?

- Les professionnels de santé libéraux



Qui peut intégrer une CPTS ?

- Les professionnels de santé assurant les soins de premier et second recours
- Les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux



Pourquoi s'investir dans une CPTS ?

- Coordonner vos actions avec celles des autres professionnels du territoire
- Effectuer des actions de prévention et d'éducation à la santé
- Apporter une réponse en cohérence avec les besoins de santé
- Contribuer à l'attractivité du territoire
- Participer à la structuration des parcours de santé du territoire



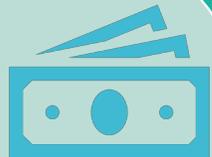
# Comment construire une CPTS ?



Écrire une lettre d'intention/pré-projet auprès de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes



Élaborer un projet de santé à transmettre à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et au conseil départemental



L'ARS arbitre du financement



## Les démarches à effectuer avant le pré-projet et le projet

→ À établir en interne, de façon pluriprofessionnelle

- Constituer une **équipe pluriprofessionnelle** (proportion des professions représentées doit être équilibrée)
- Décrire la façon dont on fonctionne (interaction, moyens de communication...)
- **Définir un territoire** – *possibilité de s'appuyer sur les études URPS définissant des bassins de coopération*
- Établir un **diagnostic territorial** : dresser un bilan de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas
- **Apporter des réponses** aux problèmes identifiés : on se fixe des objectifs et on définit les actions à mettre en œuvre pour y parvenir
- Préciser quels sont les **moyens pour se coordonner** en interne, entre les membres de la CPTS (modalités de pilotage du projet, outils de partage de l'information) en externe, avec les autres acteurs
- **Évaluer** en quoi le projet répond aux problèmes et quelles sont les marges de progrès



## 1<sup>ère</sup> étape : La lettre d'intention/pré-projet

→ À rédiger et à transmettre à l'ARS Aura pour un financement pouvant aller jusqu'à 10 000€

- ✓ **Liste des personnes**, services et/ou établissements impliqués dans la construction du projet
- ✓ Quelle est la **problématique** d'accès aux soins et/ou de continuité des parcours de santé identifiée par ces acteurs sur leur territoire ?
- ✓ Quelles sont aujourd'hui les **modalités de travail existantes** entre les acteurs impliqués ?
- ✓ Quels sont les **moyens d'actions** envisagés par les acteurs impliqués pour répondre à la problématique identifiée ?
- ✓ Quel est **l'objectif visé** par le projet de CPTS : **pour les patients** du territoire concerné ? **Pour les acteurs** impliqués?
- ✓ À **combien de patients** s'adresse le projet proposé?
- ✓ **Territoire** d'action du projet
- ✓ **Calendrier** de réalisation du projet (phase de construction, dépôt du projet de santé, début de mise en œuvre) ?
- ✓ **Articulation avec les autres projets** existants sur le territoire : Existence d'une PTA sur le territoire ? Si oui **quelle articulation** ?



## 2<sup>ème</sup> étape : Le projet

→ À rédiger et à transmettre à l'ARS AuRA et au Conseil départemental



**Définir la structure juridique** : statut (association type loi 1901...), identification et description



**Établir le diagnostic territorial de santé** : territoire, identification et analyse de l'offre existante, problématiques, modalités actuelles de travail, cohérence du projet avec l'existant, articulations envisagées avec les autres acteurs/projets...



**Projet partagé** : structuration juridique (organisation/gouvernance), liste des acteurs, contenu du projet (objectif pour patients/acteurs, file active), modalités de mise en œuvre (moyens d'actions, calendrier), modalités d'évaluation (indicateurs qualitatifs et quantitatifs), dispositif/système d'information



**Cadrage financier** : budget prévisionnel, soutenabilité financière à moyen terme, poursuite du projet envisagé à l'issue du financement de l'ARS/FIR ?

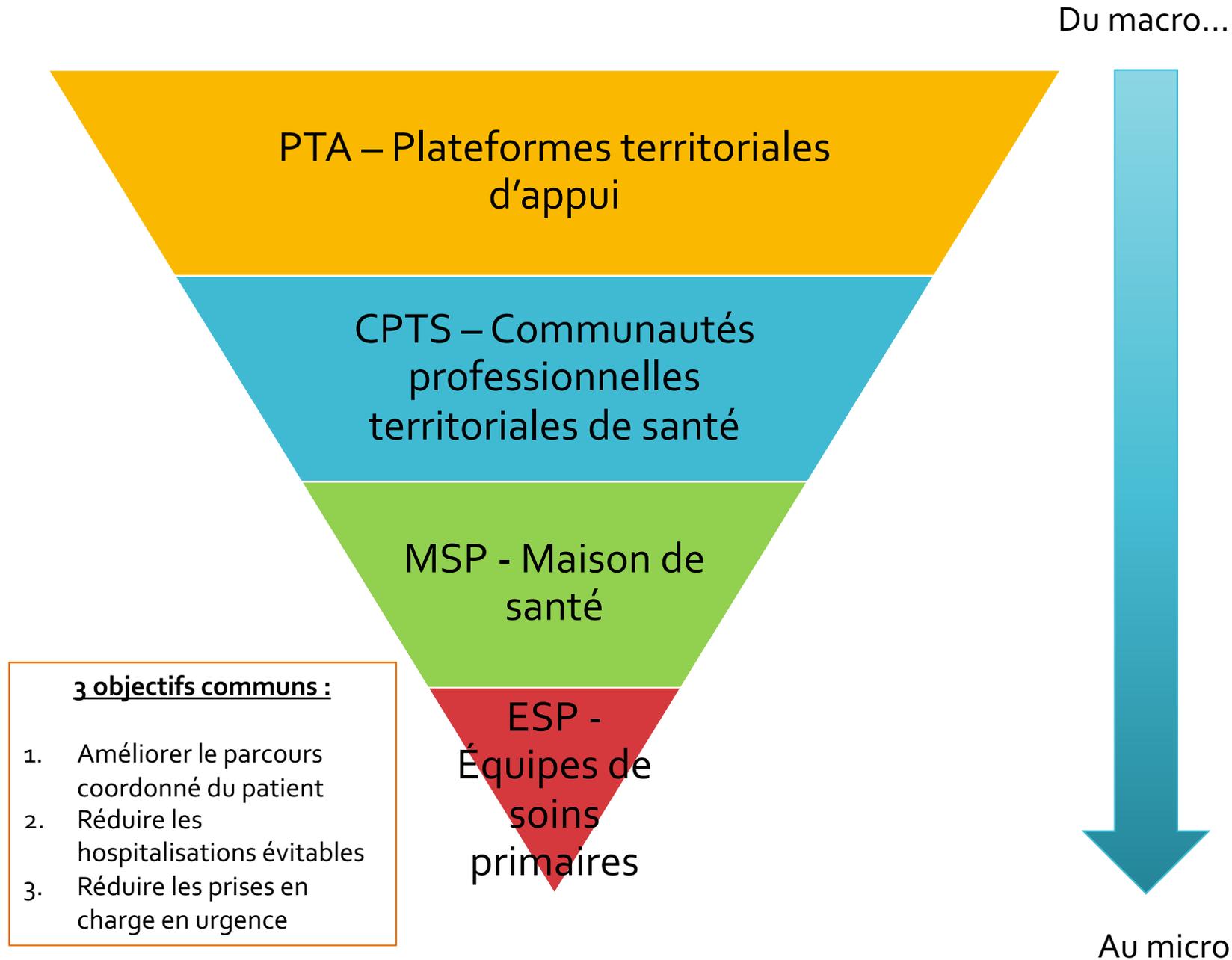
# Quel financement pour les CPTS ?

- Si accord sur le projet définitif : financement **au cas par cas** sur 3 ans **pouvant aller jusqu'à 150 000€**
- Négociation conventionnelle avec la **CNAM pour le financement de 4 missions prioritaires** : prévention, organisation des parcours ville/hôpital, accès à un médecin traitant, et réponse aux soins non programmés
- Appui financier de l'ARS possible dans le cadre du FIR au démarrage
- L'ARS Aura **évalue chaque année le contenu des projets** pour une révision des modalités de financement
- La liste des attendus de l'ARS Aura est disponible à l'URL suivante : <http://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr/Constituer-une-Equipe-de-soins-primaires-et-ou-une-Communaute-professionnelle-territoriale-de-sante.42100.o.html>

# Faire vivre une CPTS au quotidien



CPTS, ESP,  
MSP, PTA...  
Comment s'y  
retrouver ?





## Facteurs d'échec



## Facteurs de réussite

- Participer au projet pour défendre ses intérêts ou ceux de sa profession
- Construire une CPTS déconnectée des besoins de la population et des professionnels de santé
- Vouloir impliquer tous les acteurs de santé dès le début du projet

- Échanges réguliers et écoute mutuelle entre les professionnels impliqués
- Ambiance de travail solidaire avec une volonté de coordination
- Acteurs réunis par une ambition commune : offrir à la population une prise en charge facilitée et globale
- Le soutien des élus du territoire et de l'ARS

# Réussir la construction de sa CPTS

# Les actions des URPS en soutien aux projets de CPTS

Les URPS proposent un dispositif d'appui au développement des CPTS :

- Identifier les porteurs de projets de CPTS via les membres élus, les représentants URPS dans les ECD, ou l'ARS
- Accompagner les porteurs de projets de CPTS en leur fournissant des éléments pour répondre au cahier des charges de l'ARS :
  - Éléments de diagnostic (données démographiques, cartographies...)
  - Aide à la rédaction
  - Appui pour le choix de la structure juridique

Connexion Assistance

Utilisateur  ▼

[Ajouter un utilisateur](#) [Supprimer cet utilisateur](#)

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion

Annabelle CHETITAH

Boîte de réception

Rechercher un message

Avis Recommandations Des Autorites Sanitaires DGS U... hier  
[DGS-URGENT] 2019-REC-02 CIRCULATION DE LA ROUGE...

Annabelle CHETITAH 28 févr.  
[Diagnostic vaccinal de ANNABELLE CHETITAH](#)

Annabelle CHETITAH 13 févr.  
[Votre téléconsultation du 13/02/2019 à 18:30](#)

Geraldine MONTAGNON 14 nov.  
demande info imprimante monsisra

Annabelle CHETITAH 30 oct.  
[Diagnostic vaccinal de LOLA CHETITAH](#)

Annabelle CHETITAH 22 oct.

Mon portail **Ma messagerie**

Annabelle CHETITAH

Mon portail Assistance

Rechercher un patient

Mes applications favorites

- CVE
- RSPS
- Objets Connectés
- DMP
- myHOP
- MonSisra<sup>2</sup>
- MesPatients
- myHCLPro
- Téléconsultation

**Mon portail** Ma messagerie

Outil numérique en soutien à la coordination : l'application MonSisra "ma messagerie"/"mon portail"

# Le Réseau Social des Professionnels de Santé (RSPS)

## Différentes possibilités d'interaction :

- Fil d'actualité
- Géolocalisation des professionnels de santé
- Visualisation d'évènements inscrits par les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge d'un patient
- Messagerie et chat
- Création de groupes (centré ou non centré patient)
- Partage de documents au sein des groupes
- Traçabilité des échanges et informations dans un groupe

ACCUEIL > RECHERCHE AVANÇÉE

Nombre de résultats pour cette recherche 631 professionnels trouvés

Mme. Virginie FRANTZ  
Infirmier  
43 Cours Gambetta  
69003 Lyon  
A 1.39 km  
virginiefrantz@gmail.com

Dr. Philippe DELEUZE  
Pharmacien  
37 rue de l'université  
69007 Lyon  
A 1.64 km  
ph.deprado@wanadoo.fr

Dr. Marlon LAMORT BOUCHE  
Médecin  
8 Rue Marc-Antoine Petit  
69007 Lyon  
A 2.28 km  
dr.marlon.lamortbouche@gmail.com

Mme. Samira BASSOU TOLBA  
Infirmier  
27 Rue Gabriel Péri  
69100 Villeurbanne  
A 2.39 km  
samira.bassou-tolba@chu-lyon.fr

ACCUEIL > GROUPES > PRISE EN CHARGE DE MME TIPHAINE ABRACADRA

Imprimer Aujourd'hui < décembre 2017 > Jour Semaine Mois

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Prise en charge de Mme Tiphaïne ABRACADRA	27	28	29	30	1	2	3
Messages	4	5	6	7	8	9	10
Informations							
Documents							
Consentements	11	12	13	14	15	16	17
Calendrier							
Modifier	18	19	20	21	22	23	24
Clôturer	25	26	27	28	29	30	31
	1	2	3	4	5	6	7

ACCUEIL > GROUPES > PRISE EN CHARGE DE MME TIPHAINE ABRACADRA

Prise en charge de Mme Tiphaïne ABRACADRA

Messages

Informations

Documents

Consentements

Calendrier

Modifier

Clôturer

Quitter le groupe

Message...

Filter les sujets SUIJETS RÉCENTS PUBLIER

**Claudine RIVIERE**  
Sujet: Nouveau traitement  
Suite à sa consultation avec le Dr RICHARD, nous vous informons que Mme Tiphaïne ABRACADRA a été mise sous chimiothérapie orale. La posologie est de 10 mg/jour. Nous vous demandons de nous avvertir en cas de suspicion d'effets indésirables.  
Masquer les réponses Répondre Publier Edité le message Modifié le 16/12/2017 16:44  
Si les effets indésirables persistent, je la reverrai pour faire un bilan et [ ENVOYER ]

**Virginie MEDECIN**  
J'ai vu Mme ABRACADRA : l'effet indésirable est béni. Je lui ai prescrit un anti-diarhéique et je lui ai également communiqué les règles hygiène-diététiques à suivre.  
Répondre Edité le message Modifié le 16/12/2017 16:44

**Virginie MEDECIN**  
Mardi pour cette information. Je vois Mme ABRACADRA cet après-midi à 19h.  
Répondre Edité le message Modifié le 16/12/2017 16:44

**Alain INFIRMIER**

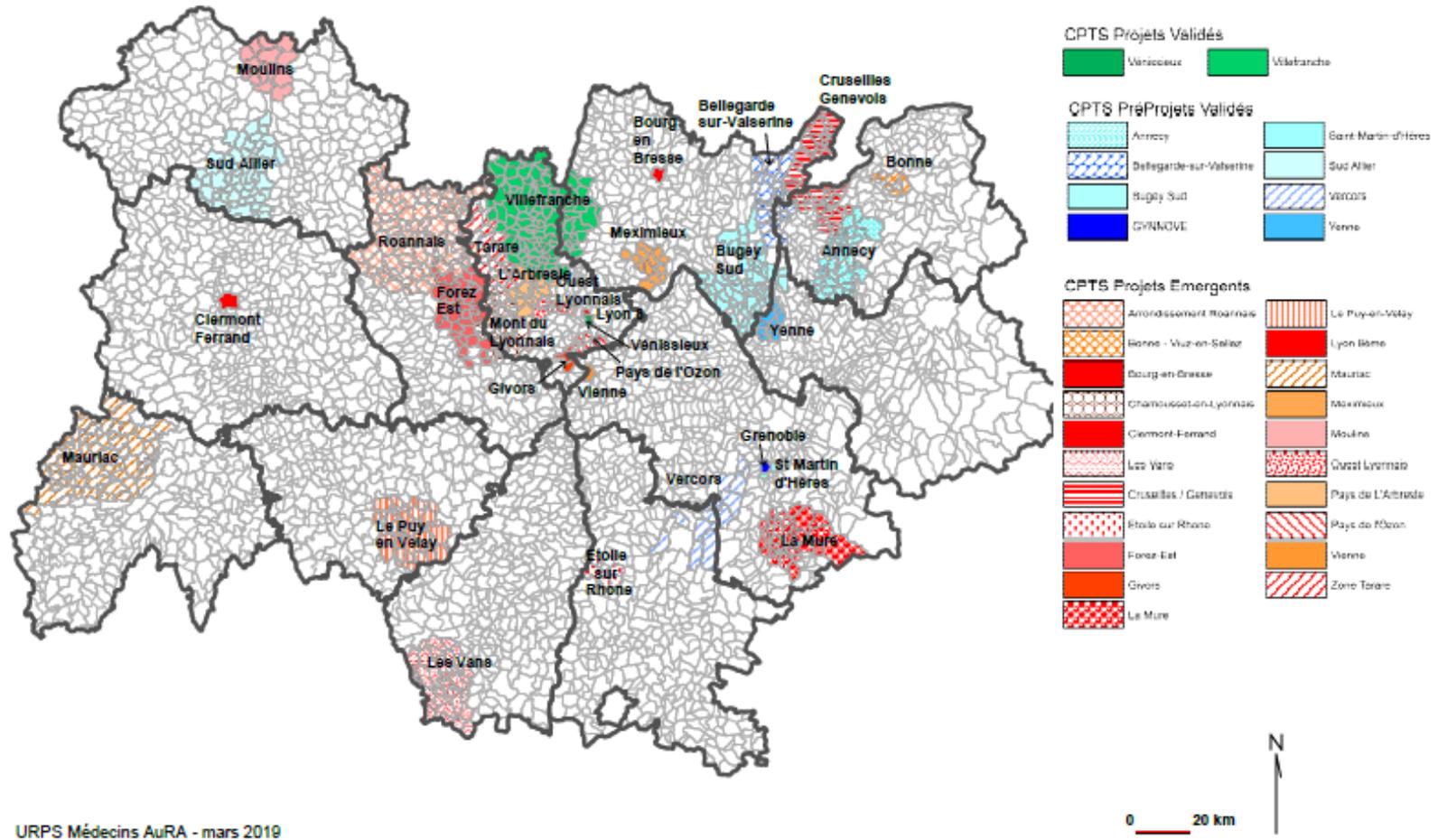
**INFORMATIONS** Voir plus  
Initiateur du groupe : GINETTE RICHARD  
Type : Concertation autour du patient  
Patient : TIPHAINE ABRACADRA (19 ans)  
Derniers membres inscrits :

**CONSENTEMENT PATIENT** Voir plus  
Consentement - 15/12/2017 11:58 - TIPHAINE ABRACADRA.pdf  
Recueilli par Dr. GINETTE RICHARD  
Voir la version signée du consentement

**INVITER DES CONTACTS**  
Rechercher un contact  
François PASCALINE  
Infirmier  
Message  
Inviter les contacts sélectionnés

# Cartographie des CPTS en AuRA

## ETAT D'AVANCEMENT DES CPTS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



# Des exemples concrets de CPTS existantes en AuRA

## La CPTS Sud Allier (exemple rural) :

- Faciliter le parcours de santé des personnes fragiles et des personnes âgées
- Suivre le patient dans son parcours en ambulatoire
- Éviter les prescriptions et hospitalisations inutiles
- Organiser son retour dans son lieu de vie après une hospitalisation

## La CPTS Vénissieux (exemple urbain) :

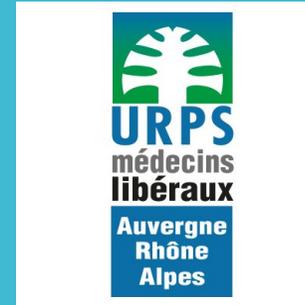
- Améliorer l'accès aux soins des plus fragiles
- Améliorer la communication ville - hôpital
- Organiser l'accès aux soins non programmés
- Organiser des circuits courts pour faciliter l'accès au second recours
- ❖ 50 adhérents avec un objectif de 150 à 2020
- ❖ 100 000 habitants

# Vos contacts dédiés pour le déploiement des CPTS

- [chargedemission@urps-mk-ara.org](mailto:chargedemission@urps-mk-ara.org) ou le 04 27 89 57 85
- [urps@urps-med-aura.fr](mailto:urps@urps-med-aura.fr) ou le 04 72 74 02 75
- À compléter par l'ensemble des URPS



U.R.P.S. SAGES-FEMMES  
Auvergne - Rhône-Alpes



Merci pour votre attention !